

École normale supérieure – concours B/L

Épreuve orale commune de sociologie

Session 2024

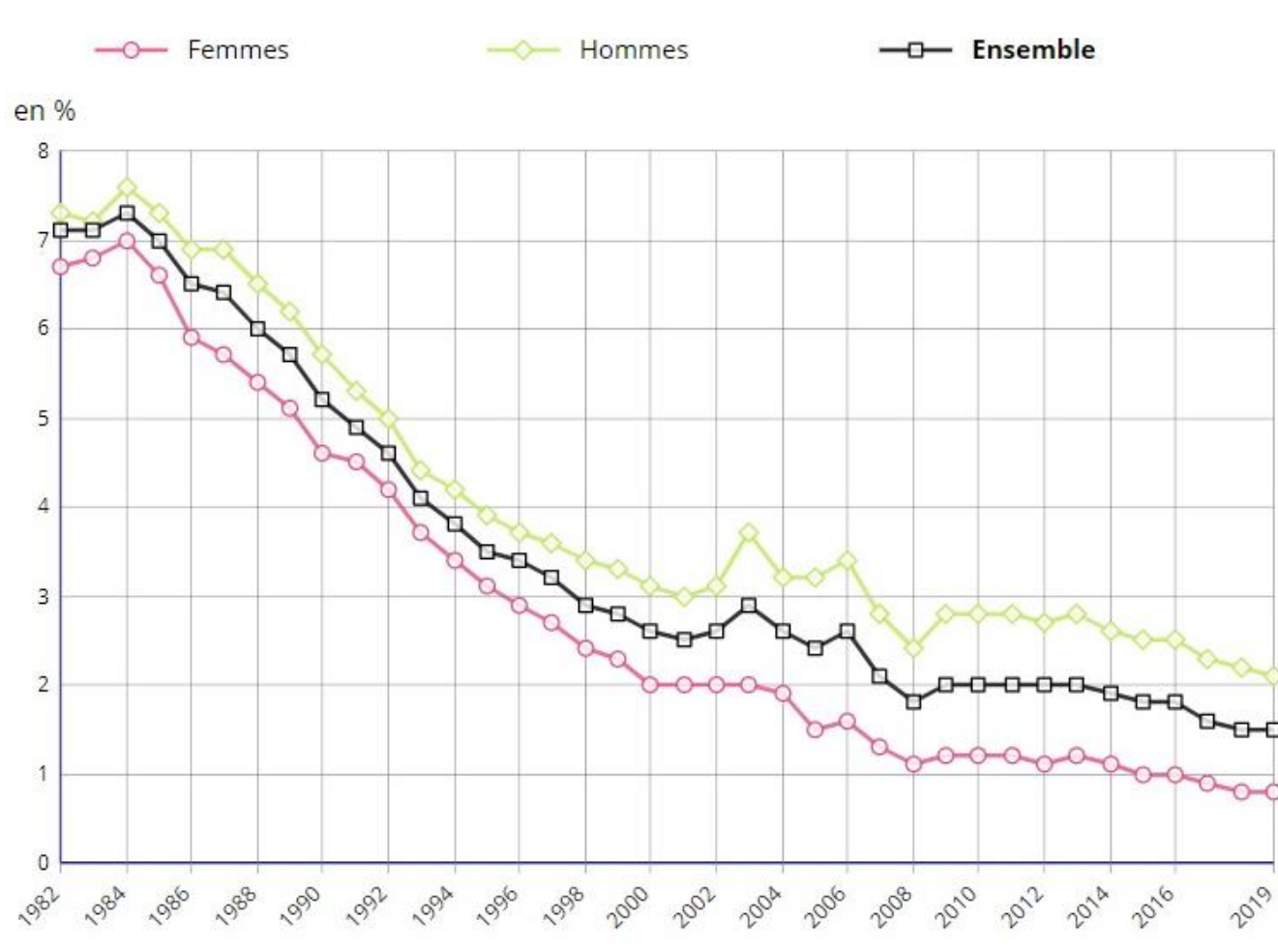
Jury : Laure Flandrin et Arnaud Pierrel

Agriculteurs et agricultrices

Le dossier comporte 8 pages numérotées de 1 à 8

Document 1 : Part des agriculteurs exploitants dans l'emploi total entre 1982 et 2019 (en %).	2
Document 2 : Pyramide des âges des agriculteurs exploitants en 2017	3
.....	3
Document 3 : Décomposition du revenu disponible moyen des ménages agricoles selon la production agricole dominante du territoire en 2018.....	4
Document 4 : Évolution du nombre des exploitants et exploitantes agricoles professionnels de 1988 à 2007 (en milliers).....	5
Document 5 : Horaires et organisation du temps de travail en 2019.....	6
Document 6 : Taux de suicide par catégorie socioprofessionnelle de 1970 à 2008	7
Document 7 : La domination masculine entre délégitimation et naturalisation.....	8

Document 1 : Part des agriculteurs exploitants dans l'emploi total entre 1982 et 2019
(en %)

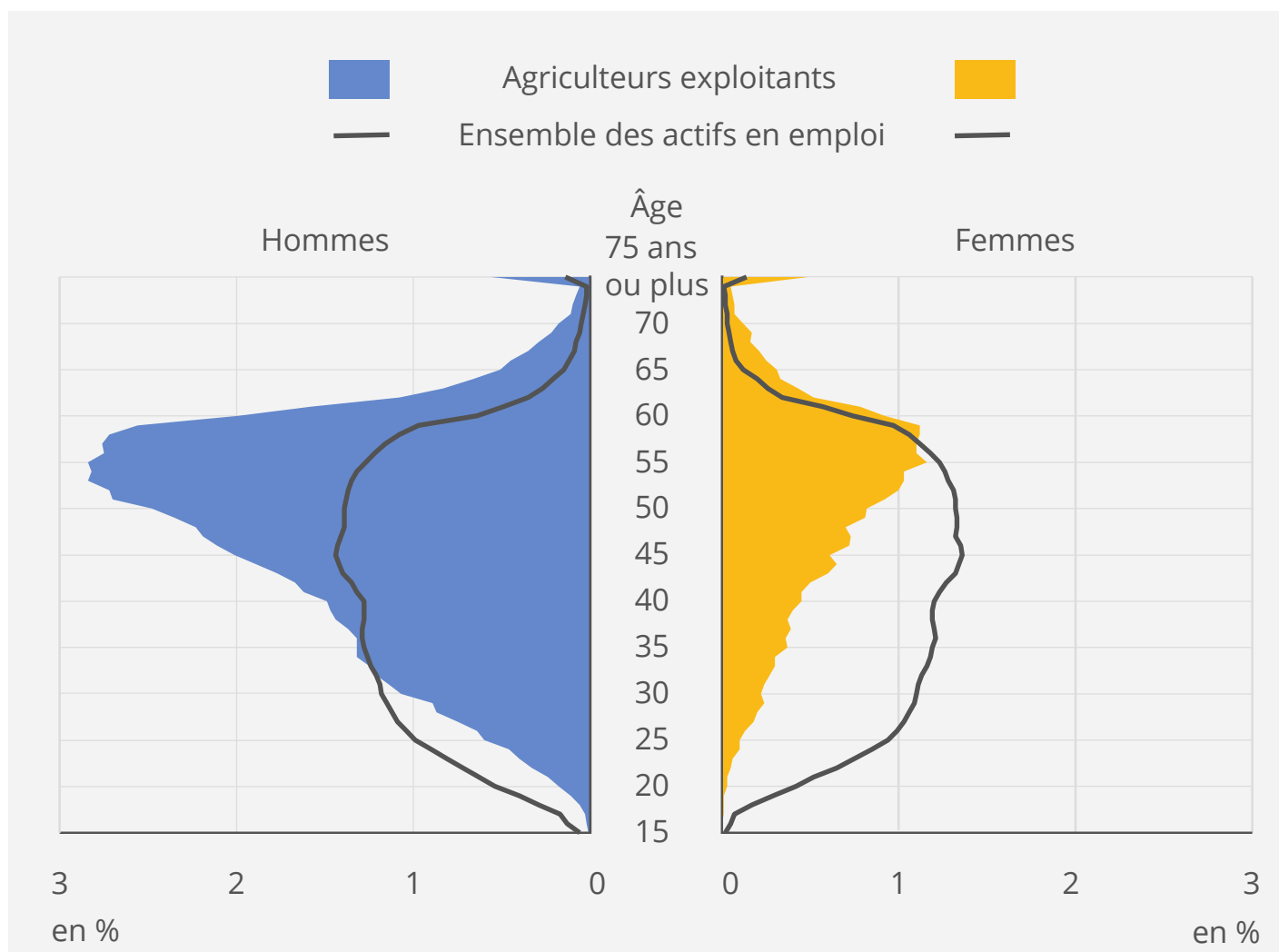


Lecture : en 2019, 2,1% des hommes en emploi sont agriculteurs exploitants.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi.

Source : INSEE, 2020.

Document 2 : Pyramide des âges des agriculteurs exploitants en 2017

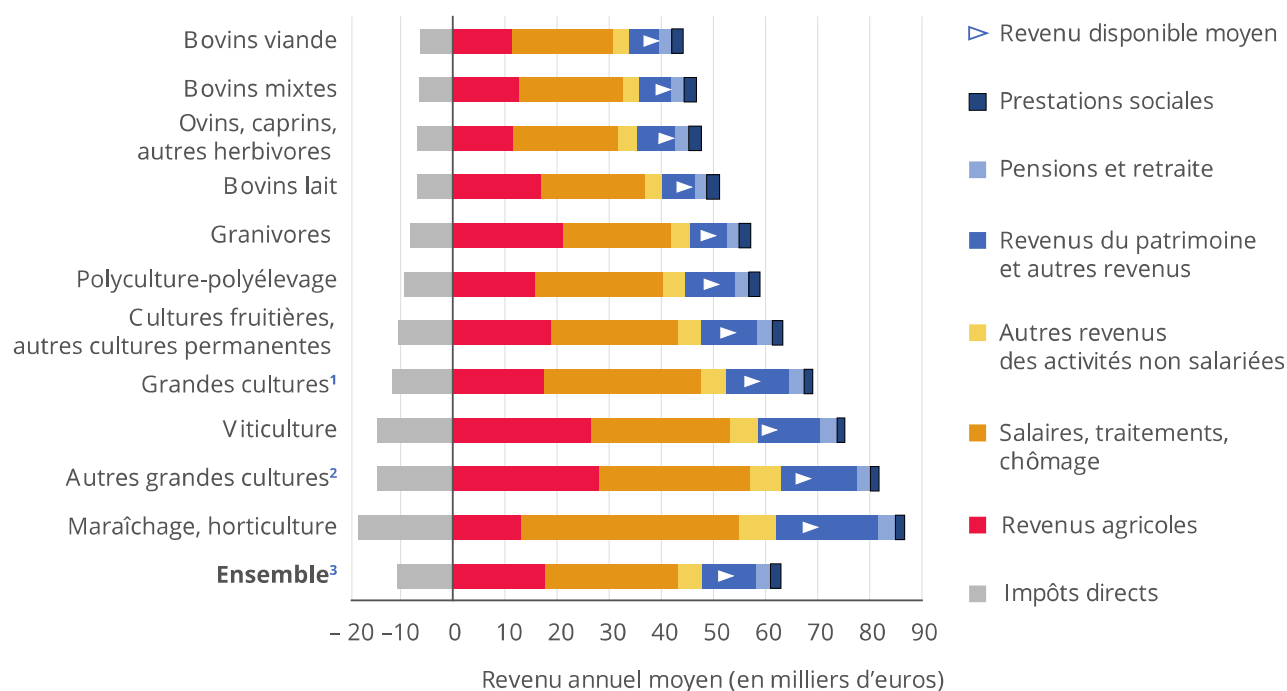


Lecture : parmi l'ensemble des agriculteurs exploitants, 2,84% sont des hommes âgés de 55 ans. Parmi l'ensemble des actifs, ceux-ci ne sont que 1,27%.

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion.

Source : INSEE, 2017.

Document 3 : Décomposition du revenu disponible moyen des ménages agricoles selon la production agricole dominante du territoire en 2018



Notes :

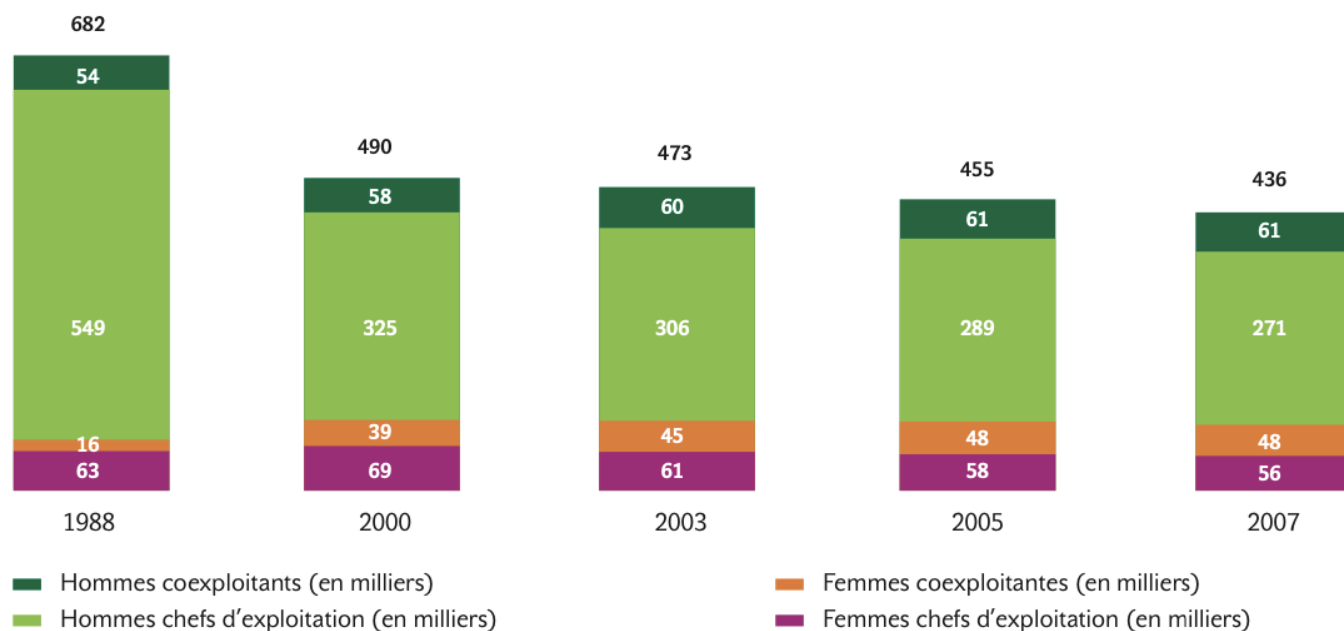
- Note 1 : Les « grandes cultures » sont les territoires spécialisés en céréaliculture et en culture de plantes oléagineuses et protéagineuses.
- Note 2 : Les « autres grandes cultures » sont les territoires combinant céréales, plantes oléagineuses et protéagineuses, plantes sarclées ou spécialisées en culture de plantes sarclées, légumes frais.
- Note 3 : Ensemble des ménages agricoles, y compris hors classification des exploitations agricoles par spécialisation.

Lecture : dans les territoires d'élevage bovins viande, le revenu disponible annuel s'élève en moyenne à 38 060 euros en 2018. Ces ressources proviennent notamment de l'activité agricole, à hauteur de 11 340 euros, de salaires-traitements-chômage, pour 19 309 euros, auxquels viennent se déduire les impôts, 6 143 euros.

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion ; ménages fiscaux ayant des revenus agricoles et dont le référent a moins de 65 ans.

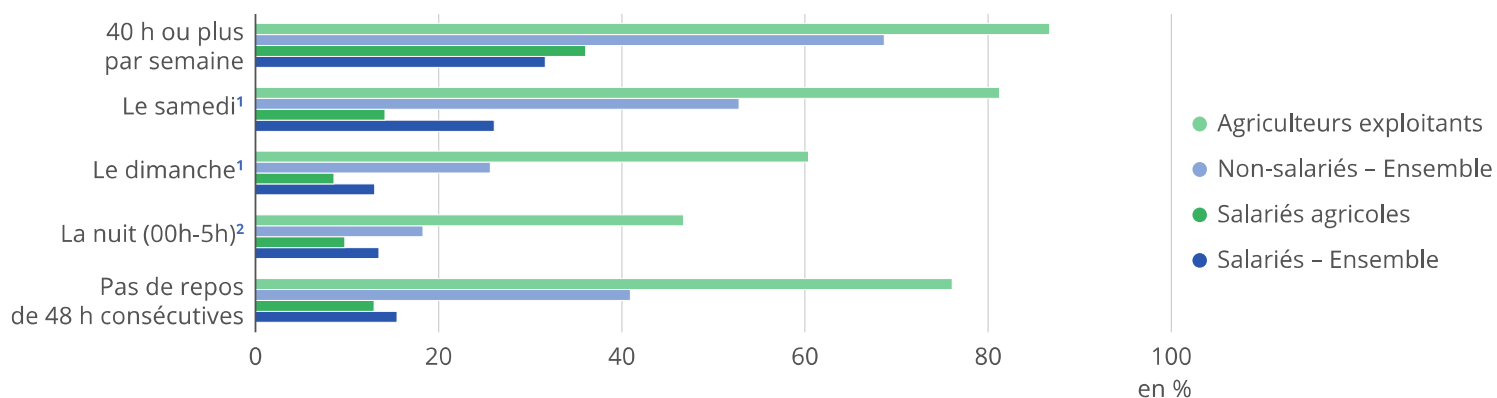
Source : INSEE Première, 2021.

Document 4 : Évolution du nombre des exploitants et exploitantes agricoles professionnels de 1988 à 2007 (en milliers)



Source : La Documentation française, « Le monde agricole en tendances », 2012.

Document 5 : Horaires et organisation du temps de travail en 2019



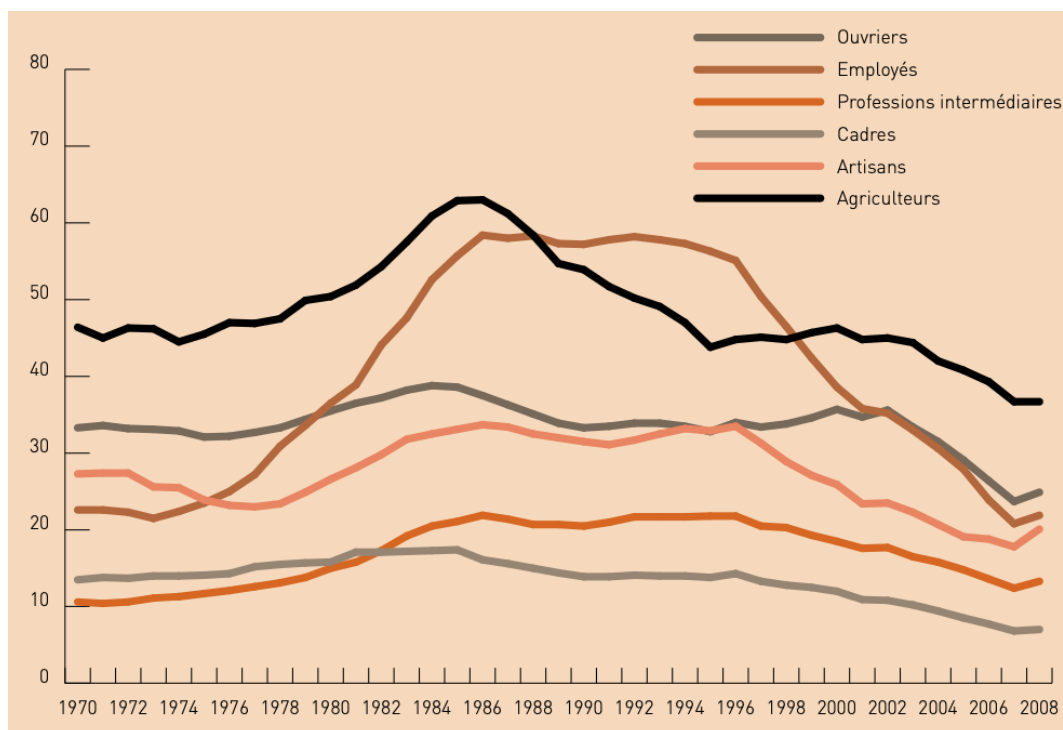
Lecture : En 2019, 76,1% des agriculteurs exploitants ne disposent pas de 48 heures consécutives de repos par semaine.

Champ : France hors Mayotte, personnes en emploi.

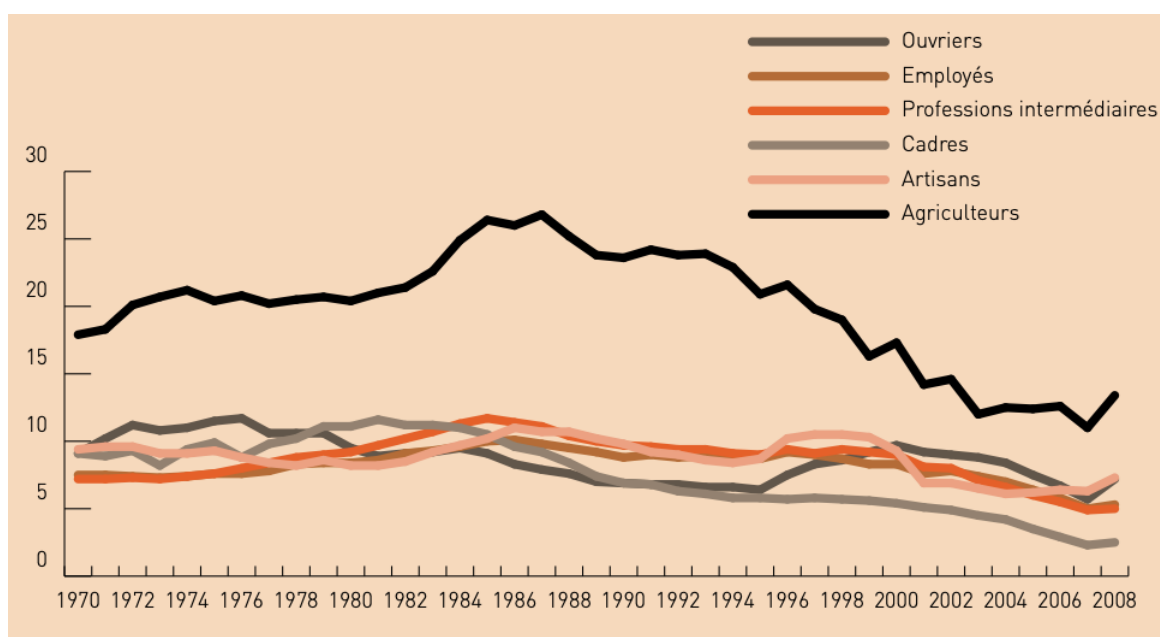
Source : DARES, Enquête Conditions de travail 2019.

Document 6 : Taux de suicide par catégorie socioprofessionnelle de 1970 à 2008

Taux de suicide masculin (pour 100 000 personnes)



Taux de suicide féminin (pour 100 000 personnes)



Source : Nicolas Deffontaines, « Suicides d'agriculteurs : sortir du réductionnisme économique », *Sésame*, 2019.

Document 7 : La domination masculine entre délégitimation et naturalisation

Dans [la profession agricole] où les enjeux matrimoniaux scellent le contrat productif, il apparaît très clairement aux agricultrices [observées dans le cadre de collectifs professionnels d'agricultrices qui encouragent aussi les témoignages personnels] que les inégalités de genre les plus criantes sont économiques et statutaires. Lorsque Diane [prénom anonymisé] dévoile les violences conjugales qu'elle subit et menace de quitter le domicile « *sans rien, avec juste [son] vélo et une valise* », ses collègues l'en dissuadent fortement, arguant de sa légitimité économique : « *Attends ! Tu as travaillé pendant 25 ans, cet argent est le tien ! C'est ton droit de le réclamer ! Tu vas pas lui laisser ça, c'est à toi.* »

[Toutefois], dans le cadre des exploitations agricoles étudiées, la solidité du « couple de travail » et sa résultante, l'harmonie des sexes, échafaude un idéal identitaire. En cela, les rendez-vous initiés par les groupes féminins constituent une occasion de scander le slogan de la non-substituabilité des rôles entre hommes et femmes : « *Chacun a sa place d'ailleurs, on n'est pas égaux, on est complémentaires. On a une place à tenir les uns et les autres.* » [Les] échanges au sein du groupe [laissent] transparaître une constante suspension d'un discours polémique à l'égard des conjoints : « *Tu n'es pas obligée de venir ici pour parler de ton homme mais pour parler de toi* », « *N'y a-t-il pas un risque que nos compagnons en prennent plein la figure ?* » [Les] injonctions à la retenue deviennent des consignes explicites qui cadrent les discussions : « *Sans casser sa moitié, en parler aide à avancer* ». [Il] existe une réserve de ces femmes à « décrystalliser » l'idéal conjugal sur lequel elles ont bâti leur « projet de vie », catégorie indigène qui résume la recherche d'une alternative [au salariat d'exécution] par l'installation agricole.

[La] sauvegarde de la stabilité du couple procure un sentiment de respectabilité aux exploitantes. De ce point de vue, l'augmentation tendancielle du travail salarié des conjointes d'agriculteurs [est] perçue comme un facteur de déstabilisation de la bonne marche des entreprises. Cette conviction que la femme représente une béquille indispensable à la solidité de l'exploitation est d'autant plus forte qu'elle rencontre la désolation d'exploitants éprouvés par le célibat ou la solitude. La réception du Préfet de région par AAF (*Agriculture au féminin*), [en juin 2015], est l'occasion de réaffirmer cette figure tutélaire de l'agricultrice : « *Avec la crise, ce sont les femmes qui tirent la sonnette d'alarme. Moi je vous dis, l'équation est rapide, moins elles seront nombreuses, plus il y aura de suicides.* » Si les agricultrices se présentent comme palliatif à la vulnérabilité affective des hommes, elles s'imposent également comme antidote efficace à la déprise du mode de vie paysan. Les épouses qui optent pour des emplois extra-agricoles sont [alors] ciblées comme responsables de ce dévoiement. L'introduction de « réflexes » salariés est déplorée pour l'incompréhension qu'elle génère dans le couple. En particulier, l'entente achoppe sur la dimension chronophage du métier d'agriculteur inintelligible pour des compagnes exerçant des métiers « à statut ». [...] Mélanie et Isabelle, membres du GEDA (*Groupe d'étude et de développement agricole*), reprochent à la compagne d'un [collègue] agriculteur d'être partie en vacances en Tunisie avec sa mère et ses sœurs « *en plein rush de l'ensilage* [méthode de conservation des fourrages] », période qui, compte tenu de la charge de travail qu'elle implique, symbolise la nécessaire solidarité entre époux. Les jugements réprobateurs émis à son encontre signalent l'influence d'une morale conjugale appréciant la qualité de l'épouse à sa posture soutenance et « sacrificielle » : « *Elle est pas génée la Catherine !* » [Cette attitude] des agricultrices s'origine aussi dans leur prise en charge du *travail de care conjugal*. Cette norme de sollicitude, performée dans la sphère privée, est ici transmuée en qualité professionnelle. Les retournements conjoncturels agricoles et leur corollaire, la rhétorique du « malaise paysan », entretiennent cette figure thérapeutique de la féminité. [L'invocation] de ce devoir affectif est fréquente lors des réunions et formate les recommandations conclusives d'une journée féminine organisées autour de la surcharge de travail : « *Faudrait vulgariser le bien-être aux hommes !* ».

Source : Clémentine Comer, « *"On n'est pas là pour casser du mâle"*. La politisation versatile des inégalités conjugales dans les groupes d'agricultrices », *Terrains & Travaux*, 2017.